Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l’acheteur COLLEGE THEOPHRASTE RENAUDOT situé sur la commune de ST BENOIT.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.
Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Bourguignon 60Kg (réponse le 12/11/2026 au plus tard) – Livraison le : 24/11/2026 - 12 jours de délai de livraison

Date limite de remise des offres :

12/11/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.
Le Pouvoir Adjudicateur choisit l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performance en matière de protection de l'environnement (sans OGM) (Attestation d'engagement d'un produit sans OGM) – 35%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (direct producteur) – 35%
- Prix (le moins cher possible) – 30%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :
Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n’ayant pas fourni l’ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE THEOPHRASTE RENAUDOT
- Fares CHENIGUER
- 100 ROUTE DE LIGUGE
- 86280 ST BENOIT
- Responsable des achats : OLIVIER BELLOT
- Téléphone : 05 49 57 20 73
- Courriel : olivier.bellot@ac-poitiers.fr

Recours

En cas de difficultés sur l’interprétation ou l’exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l’amiable des litiges pouvant s’élever entre elles.
Toutefois, dans l’hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif : Poitiers